



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUILLET 2015 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 31
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....:33



Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Claude ROBERT en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 24 avril 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 24 avril 2015.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Deuxième Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Monsieur HÉLÈNE, Cinquième Adjoint délégué aux Finances
Madame LEMARIÉ, Huitième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que la commune soit demandeur ou défendeur, et à tous les degrés de juridiction sans aucune restriction (alinéa 16).

Dans le cadre de cette délégation, **quatre décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2015.

**DECISION N° 1 DU 22 MAI 2015
Exécutoire le 2 juin 2015**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location précaire et révocable d'une maison située 63 avenue de la République à compter du 15 juin 2015

Désignation d'un locataire : Mme Anca PLOP – Loyer : 650,00 € mensuel

**DECISION N° 2 DU 29 MAI 2015
Exécutoire le 2 juin 2015**

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Location précaire et révocable d'un local situé 1 rue Anatole France à compter du 2 juin 2015

Désignation d'un locataire : Section syndicale Force Ouvrière de Saint-Cyr-sur-Loire

Mise à disposition gracieuse



DECISION N° 3 DU 5 JUIN 2015
Exécutoire le 5 juin 2015

DIRECTION DE LA VIE CULTURELLE
Ecole Municipale de Musique
Tarifs Publics – Année scolaire 2015/2016
(tarifs en annexe 1)

DECISION N° 4 DU 11 JUIN 2015
Exécutoire le 15 juin 2015

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Contentieux

Référé devant le Tribunal d'Instance pour expulsion de la maison située 178-180 boulevard Charles de Gaulle
Affaire commune de Saint-Cyr-sur-Loire contre M. PERROT

Désignation d'un avocat : Maître CEBRON de LISLE – Montant des frais : 1 213,00 €
Jugement rendu le 30 juin 2015.

Budget Principal – Exercice 2015 – Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Examen et vote

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : 04 VOIX (M. FIEVEZ et son pouvoir Mme PUIFFE, M. DESHAIES et Mme de CORBIER)
ABSTENTIONS : -- VOIX

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget principal – exercice 2015.

Monsieur HÉLÈNE signale qu'il y a eu peu de mouvement important en fonctionnement. Cependant la recette concernant la dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation a été inférieure de 22 496,00 € par rapport à ce qui était espéré.

La section de fonctionnement s'équilibre par un prélèvement de 22 760,89 € sur les dépenses imprévues.

En section investissement, quelques achats sont enregistrés : deux lave-linges pour la Souris Verte et Pirouette, des travaux pour les déversoirs sur la Loire, le rééquipement d'un sauna et d'une nouvelle sonorisation pour la piscine, des travaux sur un court de tennis et un totem d'informations commerciales boulevard André-Georges Voisin pour signaler l'entrée de la contre-allée qui dessert Audi.



Le solde de la section investissement s'élève à – 32 805,00 € prélevés sur les dépenses imprévues.

Il faut par ailleurs noter différents virements de crédits d'un chapitre à un autre.

❖ **Parc d'activités Equatop – Clos de la Lande – Concession de l'opération à la Société d'Équipement de la Touraine**

A – Ateliers-relais – 2^{ème} tranche – 54 rue du Mûrier (opération n° 08-616) – Approbation du compte de résultats 2014 et prévisions 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2014 pour les ateliers-relais du 54 rue du Mûrier, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine,
- 2) Précise qu'il n'est pas sollicité de participation d'équilibre de la ville pour l'année 2015.

B – Centre d'affaires EQUATOP – 59 bis rue du Mûrier (opération n° 08-627) – Approbation du compte de résultat 2014 et prévisions 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2014 pour le centre d'affaires EQUATOP, 59 bis rue du Mûrier, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine,
- 2) Précise que l'équilibre de l'opération au 31 décembre 2014 nécessite le versement par la Commune d'une subvention d'un montant de 10 405,65 €,

C – Immeuble d'entreprises (Pôle Emploi) – 7, rue Lavoisier (opération n° 08-654) – Approbation du compte de résultat 2014 et prévisions 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2014, pour l'immeuble d'entreprises situé 7, rue Lavoisier, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine,
- 2) Précise qu'il n'est pas sollicité de participation d'équilibre de la ville pour l'année 2015.



❖ **Site résidentiel de la Ménardière – Concession de l'opération à la Société d'Équipement de la Touraine (opération n° 01-167) – Approbation du bilan annuel 2014**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le bilan financier de la ZAC de la Ménardière présenté par la Société d'Équipement de la Touraine, concessionnaire de l'opération, arrêté au 31 décembre 2014,
- 2) Précise qu'il n'est pas sollicité de participation d'équilibre de la ville pour l'année 2015.

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 27 mai 2015 et le 29 juin 2015**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 7 juillet 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 7 juillet 2015.

❖ **Ressources Humaines – Liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction – Mise à jour de la délibération n° 2012-07-201 du 17 septembre 2012**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Procède à la mise à jour de la liste des emplois communaux pour lesquels les agents peuvent bénéficier d'une concession de logement, soit par nécessité absolue de service, soit avec une convention d'occupation précaire avec astreinte,
- 2) Précise que ce tableau prend effet à compter du 1^{er} septembre 2015.



❖ **Ressources Humaines – Institution d'un régime d'indemnités pour travaux accessoires en faveur d'un professeur d'enseignement artistique**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Crée un emploi de nature occasionnelle pour l'enseignement du piano pour une durée de 12 mois,
- 2) Autorise la mise en place d'un régime d'indemnités pour travaux accessoires en faveur de cet agent et en fixe le montant à la somme de 342,42 € brut pour l'intervention mensuelle du professeur de piano. Ce montant d'indemnités proposé évoluera en fonction de la valeur du point d'indice en vigueur au moment de la vacation et du nombre d'heures nécessaires au fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique,
- 3) Autorise l'agent pressenti à accomplir ce travail en dehors des heures légales effectuées au titre de son emploi principal.

❖ **Systèmes d'information – Fourniture et pose de fibre optique sur la commune – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature du marché**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Déclare sans suite la procédure relative à la consultation n°2015-09 « Fourniture et pose de fibre optique ».

❖ **Systèmes d'information – Déploiement de la fibre optique – Location de fourreaux – Convention entre la commune et Orange**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec Orange d'une convention relative à la location de fourreaux,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tous documents y afférents.



❖ **Intercommunalité – Communauté d'agglomération Tour(S) Plus – Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 29 juin 2015**

Madame LEMARIÉ signale qu'il s'agissait d'un conseil communautaire important. Les points suivants ont été abordés :

Transports : approbation du rapport annuel 2014 de Fil Bleu, délégataire de service public. Constat de la performance du réseau bus/tram : 34 millions de voyages, en forte augmentation par rapport à 2013 (+ 41,45 %). Qualité et sécurité du service plus importante et lutte contre la fraude qui est de 9,4 %.

Approbation du rapport annuel 2014 de Fil Blanc, délégataire de service public. Cette DSP est très présente pour les personnes présentant un handicap, 363 jours par an. 79 500 voyages ont été enregistrés. Le coût du transport est de 1,50 € par voyage pour la personne transportée pour un coût réel de 23,21 €.

Habitat : approbation de la modification n° 1 du Programme Local de l'Habitat 2011/2015. Objectif global : construction de plus de 4 500 logements dont 1 200 logements sociaux.

Culture : l'association « Travaux Publics » a la délégation de service public pour la gestion du Temps Machine jusqu'à la fin de l'année.

Sports : autre délégation de service public, celle du centre aquatique du lac : la société Récréa a cette gestion depuis 2012. Augmentation des abonnés et nouvelles activités.

Tourisme : projet de construction sur le site de l'ancien lycée Sainte-Marguerite : un habitat pour auberge de jeunesse avec 122 lits, un habitat destiné au logement locatif avec services type résidence-service et un bâtiment collectif en accession à la propriété privée.

Finances : adoption du compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal, du budget annexe des transports, du budget assainissement et affectation du résultat. La dette est contenue et la capacité consolidée de désendettement au 31.12.2014 est de 8,56 ans ce qui situe les finances de l'agglomération dans une bonne situation, tous budgets confondus. Le conseil communautaire a adopté le budget supplémentaire 2015 de 63 129 000,00 € qui porte le budget principal à 309 720 000,00 €.

❖ **Intercommunalité – Syndicat intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire – Compte rendu de la réunion du conseil syndical du jeudi 18 juin 2015**

Monsieur BOIGARD explique que cette réunion a eu pour objet les points suivants : une information sur les nouveaux statuts du SIEIL, l'adhésion du syndicat à Touraine Cher Numérique, le budget supplémentaire. Il souligne que le syndicat investit pour 8 500 000,00 € de dépenses nouvelles pour permettre les travaux sur les réseaux d'électrification et des programmes complémentaires de travaux. Il précise que la participation du SIEIL augmente de 70 à 90 % pour les deux années prochaines, notamment sur les travaux que feront les communes.

Il explique ensuite qu'en termes d'éclairage public, 128 communes ont transféré leur compétence vers le SIEIL et 94 communes pour le gaz. Il souligne par ailleurs l'installation de 164 bornes de charge électrique en Indre-et-Loire dont 3 à Saint-Cyr. Une quatrième pourrait également être installée en fonction du programme de travaux.



Enfin, il précise que le SIEIL représente, pour Saint-Cyr, près de 500 000,00 € de travaux sur les années 2012, 2013 et 2014.

❖ Intercommunalité – Syndicat intercommunal des Eaux – Compte rendu de la réunion du conseil syndical du jeudi 25 juin 2015

Monsieur BOIGARD fait part du compte rendu de la réunion du comité du Syndicat Intercommunal des Eaux. Il signale que la section investissement, dans le cadre du compte administratif 2014, s'élève à 1 034 965,00 €. Par ailleurs, il explique qu'une consultation a été lancée pour des travaux au niveau des bâtiments situés quai de Portillon. Les travaux, estimés à 100 000,00 €, devraient commencer prochainement. Par ailleurs, toujours quai de Portillon, une installation de chloration sera effectuée pour un coût estimé de 50 000,00 € ainsi qu'une installation de dioxyde de chlore auprès du château d'eau.

En ce qui concerne la section d'exploitation, il explique que 5 634 996,00 € ont été réalisés pour le budget, en recettes 5 000 958,00 €. Un excédent des dépenses de fonctionnement est enregistré pour environ 324 000,00 €.

Il souligne également la baisse des indemnités des élus de 30 % et l'augmentation de la vente de l'eau de +0,7 % soit 14 000,00 €.

Par ailleurs, il fait part du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau. La longueur totale des réseaux s'élève à 212 kms. 500 mètres de plus ont été réalisés en 2014. L'investissement en réseau a eu un coût de 812 000,00 € soit environ 80 % du montant total des investissements. Le taux de renouvellement est de 1,09 % pour 2014 soit le double de la moyenne nationale qui s'élève à 0,6 %. 2 532 439 m³ d'eau ont été produits, en légère baisse par rapport à 2013.

Il souligne enfin que le nombre d'abonnés est en hausse. 60 analyses d'eau ont été faites et 100 % sont conformes aux normes de potabilité. Le prix du mètre cube passera à 2,98 € l'année prochaine. La dette du syndicat s'élève à 1 196 000,00 € essentiellement liée aux investissements effectués dans le cadre des travaux du tramway.

Il évoque enfin la coopération décentralisée avec Koussanar, au Sénégal. 35 puits ont été réalisés depuis 1999, pour un montant de 200 000,00 €. 11 800,00 € ont été investis en 2014. Par ailleurs une convention a été signée avec le Département pour une action de solidarité envers les plus démunis. Des admissions en non valeur sont enregistrées pour 31 153,00 €.

❖ Comptes rendus des réunions du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du jeudi 2 juillet 2015

Monsieur BOIGARD fait part du compte rendu des réunions du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail au cours desquelles ont été étudiés le droit syndical en présence des représentants départementaux du syndicat FO, les bilans sociaux de la mairie et du centre communal d'action sociale ainsi qu'un projet de modification de l'organigramme du pôle animation et vie locale. Par ailleurs a été étudiée la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction.

❖ Comptes rendus des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 25 juin et du lundi 29 juin 2015

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.



ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION

Rapporteurs : Madame JABOT, Adjointe déléguée aux Affaires Sociales
Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à la commission communale pour l'accessibilité
Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint

❖ **Pré-vente de billets de spectacles sur internet – Contrat de commercialisation en ligne avec la société FESTIK**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de contrat,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission communale pour l'accessibilité du lundi 22 juin 2015**

Monsieur GILLOT souligne le très bon climat dans lequel s'est déroulée cette réunion du fait de la reconnaissance, par les associations, des efforts importants que fait la ville de Saint-Cyr en matière d'accessibilité. En ce qui concerne les bâtiments il précise que sur 31, une importante majorité a déjà été rendue accessible et que dans le cadre des ADAPT (calendrier de mise en œuvre) on note un très faible nombre de bâtiments à finir de mettre en accessibilité. Les bâtiments qui seront mis aux normes dans les trois prochaines années concernent le bridge, la piscine Ernest Watel, la bibliothèque, le domaine de la Tour et l'église Sainte-Julitte. Il précise que deux bâtiments particuliers nécessiteront une nouvelle prolongation de délai de trois ans : l'ancienne mairie et la mairie.

En ce qui concerne le plan d'adaptation de la voirie, un diagnostic a été fait sur 25 kms de rue sur 90. Il précise que toutes les rues qui sont refaites sont systématiquement remises aux normes.

Enfin, il évoque la desserte bus des Maisons Blanches et la ligne Resago 5 qui dessert les quais. Il s'agit d'un transport à la demande qui passera dorénavant, à la demande des utilisateurs, par la rue Bretonneau et donc desservira des zones plus densément peuplées.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 29 juin 2015**

Madame JABOT explique que lors de cette réunion a été évoquée la délégation de service public de la MAFPA avec le compte rendu annuel du délégataire. Elle signale la fusion des groupes Korian et Médica à la MAFPA et le fait que tout se déroule pour le mieux.



Elle évoque ensuite le projet de convention avec la CARSAT pour refaire de la stimulation auprès des personnes âgées avec l'association Mnémo Séniors.

Elle signale par ailleurs qu'une information sur la canicule a été faite auprès des personnes isolées. Les personnes inscrites ont été appelées pour être rassurées.

Ont également été évoqués les ateliers du bien vieillir, la commission communale pour l'accessibilité, un projet de programme dans le cadre de l'Université du Temps Libre et la visite de la résidence Konan qui a eu lieu le 15 juin et au cours de laquelle a été notée la bonne conception des appartements.

Par ailleurs, elle signale l'instauration, à compter de la rentrée, d'une permanence de l'association Vie Libre, qui travaille en direction des personnes alcooliques.

Enfin, elle souligne la fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage jusqu'au 9 juillet et la bonne collaboration avec l'association Tsigane Habitat.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture – Communication du mardi 23 juin 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Sixième Adjointe déléguée à l'Enseignement,
Madame GUIRAUD, Septième Adjointe déléguée à la Petite Enfance,
Monsieur MARTINEAU, Neuvième adjoint délégué au Sport.

❖ **Projet Educatif Territorial de Saint-Cyr-sur-Loire – Convention entre la Préfecture d'Indre-et-Loire, le Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours et la commune**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

❖ **Piscine municipale Ernest Watel – Demande de remboursement d'un cas particulier**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide le remboursement de cours de natation et d'aquabike pour raisons médicales.

❖ **Séjours vacances – Déplacement de Madame GUIRAUD, Maire-Adjointe, et Madame RENODON, Conseillère Municipale, au Summer Cap en Angleterre dans le cadre de ce séjour les 16 et 17 juillet 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- 1) Charge Madame GUIRAUD, Maire-Adjointe en charge de la Petite Enfance, des Loisirs et Vacances, et Madame RENODON, Conseillère Municipale, d'un mandat spécial, pour ce déplacement,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses de transport pour se rendre en Angleterre et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 24 juin 2015**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteur : Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'aménagement urbain

❖ **ZAC Bois Ribert – Assainissement – Bassin de rétention – Travaux d'aménagement du bassin de rétention existant – MAPA II – Travaux – Examen du rapport d'analyse des offres – Choix des attributaires des marchés - Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Attribue les marchés de la manière suivante :

Lot 1 : aménagement du bassin à l'entreprise TTPL de Cinq Mars la Pile pour un montant de 253 469,49 € HT

Lot 2 : Espaces verts à l'entreprise GIRAULT de Veigné pour un montant de 9 932,00 € HT

2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer lesdits marchés ainsi que toutes pièces se rapportant à la passation de ces derniers.

❖ ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie

A – Marché de maîtrise d'œuvre – Proposition d'un nouveau mandataire pour le groupement de maîtrise d'œuvre – Acceptation du nouveau mandataire du groupement – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature d'un marché avec le mandataire du groupement

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Accepte le cabinet INEVIA comme nouveau mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre et de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de modifier le mandataire dudit marché, sachant que les conditions financières du marché initial ont été acceptées par le nouveau mandataire,

2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer cet avenant ainsi que toute pièce relative à ce sujet.

B – Marché de maîtrise d'œuvre – Retrait de la délibération du 24 avril 2015 pour la fixation du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retire la délibération en date du 24 avril 2015 relative à la passation de l'avenant fixant le forfait de rémunération définitif du groupement de maîtrise d'œuvre.

C – Marché de maîtrise d'œuvre – Fixation du nouveau forfait définitif de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Accepte la passation de l'avenant n°1 pour fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 20 179,07 € HT,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer cet avenant et toutes pièces se rapportant à cet avenant.

❖ **Acquisitions foncières – 13 rue de la Fontaine de Mié – Acquisition de la parcelle cadastrée AH n° 106 appartenant à Madame LE BOLLOCH**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Madame Nathalie LE BOLLOCH, la parcelle cadastrée section AH n° 106 (4.751 m²), sise 13 rue de la Fontaine de Mié, libre de toute occupation,
- 2) Précise que cette acquisition se fait au prix net de 300 000,00 € net TTC,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le ou les notaires du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Acquisitions foncières – 7 bis rue Paul Doumer – Acquisition à l'euro symbolique d'une emprise issue de la parcelle AT n° 562 appartenant à la copropriété de la résidence « le Clos de la Lyciane »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte l'acquisition à l'euro symbolique, d'une emprise d'environ 20 m² (sous réserve du document d'arpentage) issue de la parcelle cadastrée AT n° 562 (2.571 m²), sise 7 bis rue Paul Doumer, appartenant à la copropriété de la résidence « le Clos de la Lyciane »
- 2) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,



- 4) Donne son accord au classement de cette emprise dans le domaine public communal sans enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie et sera inclus dans le jardin public et la voie de desserte réalisés sur l'ancienne parcelle AT n° 563, dont le classement est déjà prévu,
- 5) Dit que cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Cessions foncières – 81 quai des Maisons Blanches – Désaffectation et déclassement dans le domaine privé communal de la parcelle bâtie cadastrée AB n° 247**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Confirme la désaffectation à un service public ou à l'usage direct du public, de la parcelle bâtie AB n° 247 (190 m²), sise 81 quai des Maisons Blanches,
- 2) Constate le déclassement du domaine public communal de cette parcelle, ayant pour conséquence son incorporation au domaine privé de la commune.

❖ **Assainissement – Mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur la commune – Suppression de quatre déversoirs d'orage – Convention relative au versement d'une participation d'équipement par la communauté d'agglomération TOUR(S) PLUS**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la conclusion d'une convention entre la communauté d'agglomération et la commune de Saint-Cyr-sur-Loire qui définit les conditions techniques et financières de réalisation des travaux de suppression de quatre déversoirs d'orage ainsi que les modalités de versement de la participation d'équipement,
- 2) Accepte le versement par Tour(s) Plus d'une participation d'équipement à hauteur de 50 % du coût hors taxe et hors subvention de la dépense réalisée,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer ladite convention ainsi que tout acte pris en exécution de la présente délibération.

❖ **Démolitions 2015 – Autorisation de dépôt et de signature pour la demande d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle cadastrée AP n° 163 située 180 boulevard Charles de Gaulle – périmètre d'étude n°19**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à déposer et signer, au nom de la commune, la demande de permis de démolir relative au bien ci-dessus énoncé, afin de procéder à sa démolition dans le cadre de la restructuration précisée supra,
- 2) Autorise la démolition de ce bien communal.

❖ **Dissimulation des réseaux aériens de télécommunication électronique rue Jean Jaurès – Accord sur le devis estimatif sommaire des travaux à engager – Convention avec Orange**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Valide le montant de la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour la mise en souterrain des réseaux de télécommunications à conclure avec Orange, concernant la rue Jean Jaurès, pour un montant de 15 593,80 € HT,
- 2) Donne son accord pour la conclusion avec Orange d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux de télécommunications dans cette rue,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

❖ **Dissimulation des réseaux électriques rue de la Grosse Borne – Convention de servitude souterraine avec le SIEIL pour la dissimulation de réseaux électriques par la société BOUYGUES Energies et Services sous la parcelle cadastrée BP n° 529**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à la servitude souterraine sur la parcelle cadastrée BP n° 529, située 80 rue de la Grosse Borne, pour l'installation d'un coffret électrique,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.



- ❖ Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 22 juin 2015

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Briand".

Philippe BRIAND.